

TRAVAIL DE BACHELOR BACHELOR EN MUSIQUE ET MUSICOLOGIE Année 2023-2024

PRINCIPES

À la fin du cursus de Bachelor, l'étudiant-e prépare une production artistique consistant en :

- un récital pour les instrumentistes et les chanteurs et chanteuses,
- une ou plusieurs créations pour les compositeurs et compositrices.

En relation avec cette production artistique, l'étudiant-e doit montrer sa capacité à réfléchir sur sa pratique et à communiquer cette réflexion.

La production artistique et le TBA forment le module « Projet de Bachelor » de 3^e année. La note obtenue pour le TBA compte pour 1/3 dans la moyenne des notes de ce module. Ce résultat est pris en compte dans une éventuelle décision d'admission dans la filière master.

CONTENU DU TRAVAIL

La thématique du TBA est étroitement liée au projet artistique et peut consister en :

- une collecte de documents éclairant les contextes historique, stylistique, social, instrumental ou vocal des œuvres jouées ou chantées ;
- une mise en perspective des œuvres jouées ou chantées par rapport à l'œuvre du compositeur ou de la compositrice, au répertoire de la même période, au répertoire de l'instrument ou des pièces chantées comparables ;
- une analyse critique des traditions d'interprétation des œuvres jouées ou chantées, sur la base d'écrits ou d'enregistrements ;
- une réflexion sur la notation, ses limites et son interprétation ;
- une réflexion sur des problèmes particuliers de technique instrumentale ou vocale en lien avec les pièces jouées ou chantées ;
- toute autre approche nourrissant une réflexion artistique : comparaison avec d'autres formes artistiques, considérations en lien avec l'histoire des idées, avec la position contemporaine de l'artiste, avec la pratique du concert et les pratiques des différents publics, etc.

FORME DU TRAVAIL

Le principe du TBA consiste à produire un travail de réflexion qui relie trois éléments :

- la pratique instrumentale ou vocale ;
- des matériaux de réflexion tels que partitions éditées ou manuscrites, traités et méthodes, iconographie, enregistrements sonores ou vidéos, correspondances de musicien-ne-s, entretiens menés avec des interprètes et/ou théoricien-ne-s, etc. ;
- des livres et/ou articles rédigés par des musicologues, théoricien-ne-s ou musicien-ne-s.

Le travail consiste généralement en un texte écrit de 5 pages minimum. En accord avec les professeur-e-s qui guident l'étudiant-e, il peut aussi être réalisé sous une autre forme, comme une présentation orale ou un film. Il fera l'objet d'une soutenance de 20 minutes (10 minutes de présentation de la part du ou de la candidat-e, suivies de questions du jury). Le travail, de même que la soutenance, doivent être réalisés en français.

COMPÉTENCES VISÉES, MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION, COMPOSITION DU JURY

Compétences visées : capacité à synthétiser des recherches documentaires et une démarche réflexive, à articuler pratique et théorie de manière organique dans une présentation claire et concise.

Modalités d'évaluation : l'évaluation prend en compte le travail écrit de même que la soutenance orale.

Critères d'évaluation : maîtrise des contenus et de la mise en forme de leur transmission, capacité à interagir et à répondre aux questions du jury de manière pertinente.

Composition du jury : un-e membre de la direction et un-e membre du corps académique.

ENCADREMENT

Le ou la professeur-e de discipline principale ainsi qu'un-e enseignant-e de l'Unité de musicologie guident l'étudiant-e dans le choix de la thématique et lui donnent des conseils au fur et à mesure de l'avancée de son travail. La responsabilité pour l'organisation du suivi incombe à l'étudiant-e.

CALENDRIER

À la rentrée universitaire de septembre, l'étudiant-e contacte Laure Spaltenstein (laure.spaltenstein@unige.ch), en charge de la coordination du Bachelor en musique et musicologie pour l'Université, afin de faire un premier point sur le choix du sujet et la planification du suivi.

En cours d'année, l'étudiant-e sollicite à intervalles réguliers les deux personnes en charge de son suivi afin de profiter de leur expérience d'interprète et/ou de chercheur-se.

La date de la soutenance, qui a lieu généralement mi-juin, est communiquée à l'étudiant-e en début d'année. Le travail doit être envoyé au plus tard trois semaines avant la soutenance aux deux institutions, soit à alexandra.siegenthaler@hesge.ch pour la HEM et à laure.spaltenstein@unige.ch pour l'Université.